

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle

**Compte rendu de la 3^{ème} réunion
de la Commission Locale de l'Eau**

30 novembre 2007

Salle des fêtes de Blangy sur Bresle

Durée :

10h00 – 12h00

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de la 2^{ième} réunion de CLE du 05 juillet 2006 (envoyé fin novembre 2006)
- Le SDAGE Seine-Normandie en révision et ses applications
- Nouvel arrêté modifiant la composition de la CLE
- Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- Election de rapporteurs pour les commissions thématiques
- Point sur l'avancement des commissions thématique
- Choix d'un logo représentant le SAGE de la Vallée de la Bresle
- Questions et remarques diverses

Feuille de présence

Titulaires	Présence	Suppléants	Présence
1^{er} collège : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux			
M.DUHAMEL Maire d'Aumale Président de la CLE	Présent	M.BECQUET Maire de Morienne	Excusé
M.TOUSSAINT Maire de Dancourt	Présent	M.ROUSSEL Maire de Rieux	Excusé
M.MAILLARD Maire d'Incheville	Excusé	Mme BOVIN Maire de Ponts et Marais	Excusé
Mme LENOIS Maire de Vieux Rouen sur Bresle	Présent	Mme HUCHER Adjoint au maire de Conteville	Présent
Mme PIETERS Maire de Marques	Présent	M.MILON Maire de Nullemont	Présent
M.DALLERY Maire d'Andainville	Excusé	Mme BERNARD Maire de Sénarpon	Présent
M.DIEU Maire d'Aigneville	Présent	M.NANTOIS Maire de Martainneville	Présent
M.BERNARD Maire de Gauville	Présent	M.DEJEAN Maire de Oisemont	Excusé
M.PECQUERY Maire de Gamaches	Excusé	M.DIZAMBOURG Maire de Méneslies	Excusé
M.THIVERNY Maire de Beaucamps le Vieux	Présent	M.LAROCHE Maire de Saint Léger sur Bresle	Excusé
M.NOBLASSE Maire d'Inval Boiron	Présent	Mme GENTY Maire de Brocourt	Excusé
M.BOUS Maire de Formerie	Excusé	M.MYLLE Maire de Lannoy Cuillère	Présent
M.DECORDE Maire de Blargies	Présent	M.BOCQUET Maire de Romescamps	Présent

1^{er} collège : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux (suite)			
Mme GAOUYER Conseillère régionale de Haute-Normandie	Excusé	Mme GAILLARD Conseillère régionale de Haute-Normandie	Excusé
Mme MICHAUX Conseillère régionale de Picardie	Excusé	Mme LEULIETTE Conseillère régionale de Picardie	Excusé
M.LACHEREZ Conseiller général de la Somme	Excusé	M.MAQUET Conseiller général de la Somme	Excusé
M.LOIN Conseiller général de la Seine-Maritime	Excusé	M.SENECAL Conseiller général de la Seine-Maritime	Présent
M.MAUGEZ Conseiller général de l'Oise	Excusé	M.CAUWEL Conseiller général de l'Oise	Excusé
M.BIGNON Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)	Excusé	M.LOTTIN Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)	Excusé
M.GARRAUD Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Présent	M.JUMEL Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Excusé
M.HUCLEUX Vice président de la CC de Picardie Verte	Excusé	Mme BYTEBIER CC de Picardie Verte Maire de Quincampoix Fleuzy	Excusé
M.MAUGER 1 ^{er} vice président du SIAEPA de la région d'Eu Maire de Criel sur Mer	Excusé	M.VIGREUX 2 ^{ème} vice président du SIAEPA de la région d'Eu	Excusé
M.TROLEY Maire de Longroy	Présent	M.QUENOT Maire de Monchaux Soreng	Présent
Mme LABOULLE Maire de Hodeng au Bosc	Présent	M.SELLIER Président du SIAEPA de la Basse Bresle	Présent
M.CAPON Président du SIAEPA du Liger	Excusé	M.THERATE Président du SIAEPA Vimeuse	Présent
M.SUDUCA Maire de Saint Aubin Rivière	Excusé	M.CORDIER Maire de Saint Germain sur Bresle	Excusé
TOTAL Titulaires	12	TOTAL Suppléants	10
TOTAL personnes intervenant pour le quorum	16		

2^{ème} collège : Représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations			
M.DE CHEZELLES Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime	Présent	M.CABIN Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime	Excusé
M.ROGUET Chambre d'agriculture de la Somme	Excusé	M.CAUCHOIS Chambre d'agriculture de la Somme	Présent
M.TRANCART Chambre d'agriculture de l'Oise	Excusé	M.CHOQUET Chambre d'agriculture de l'Oise	Excusé
M.HUCHER Chambre de Commerce et de l'Industrie du Littoral Normand-Picard	Présent	Mme LATHUILE Chambre de Commerce et de l'Industrie du Littoral Normand-Picard	Présent
Mme le Président District verrier de la vallée de la Bresle	Excusé	M. DUFEUILLE District verrier de la vallée de la Bresle	Présent
M.HERMANT Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme	Présent	M.BELDAME Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme	Présent
M.SANNIER Association de découverte de l'environnement en val de Bresle	Excusé	M.VADEBOUT Association de découverte de l'environnement en val de Bresle	Excusé
M.CHAIDRON Association syndicale autorisée de la Bresle	Présent	M.BOECKX Association syndicale autorisée de la Bresle	Excusé
M.MARTIN Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime	Présent	M.LONGUENT Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-Maritime	Excusé
M.DARRAS Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme	Excusé	M.PELLETIER Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Somme	Présent
M.GONEL Comité départemental du Tourisme de Seine-Maritime	Excusé	M. le Président Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger	Présent
Mme STENBERG UFC « Que choisir » Rouen	Présent	M.PESSY UFC « Que choisir » Rouen	Présent
M. le Président Association nationale pour la protection des eaux et des rivières – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie	Excusé	M.LAPOSTOLLE Association nationale pour la protection des eaux et des rivières – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie	Excusé
TOTAL Titulaires	6	TOTAL Suppléants	7
TOTAL personnes intervenant pour le quorum	10		

3^{ème} collège : Représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics			
M. le préfet coordinateur de bassin	Excusé	Son représentant	Excusé
M. le Directeur Agence de l'Eau Seine Normandie ou Artois Picardie	Excusé	Mme JACONO Représentant l'AESN	Présent
M. le Délégué régional Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Excusé	M. BLANCHARD Représentant l'ONEMA Brigade départementale 80	Excusé
M. le Préfet de Seine-Maritime représenté par M. le Sous Préfet de Dieppe	Excusé	Mme PERIGNON Représentant M. le Sous-Préfet	Excusé
Mme la Déléguée Délégation inter-services de l'eau (DISE) de Seine-Maritime	Excusé	M. BASTARD Représentant la DISE 76	Présent
M. le Directeur Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Haute Normandie	Excusé	M. THINUS Représentant la DIREN Haute-Normandie	Présent
M. le Directeur Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de Haute-Normandie	Excusé	M. MASTAIN Représentant la DRIRE Haute-Normandie	Excusé
M. le Chef Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme	Excusé	M. HITIER Représentant la DISEMA 80	Présent
M. le Directeur DIREN de Picardie	Excusé	M. VORBECK Représentant la DIREN Picardie	Présent
M. le Directeur DDASS de la Somme	Excusé	M. LEJEUNE Représentant la DDASS 80	Excusé
M. le Directeur DRIRE Picardie	Excusé	M. LEMOINE Représentant la DRIRE Picardie	Excusé
M. le Chef DISEMA de l'Oise	Excusé	Mme GODEL Représentant la DISEMA 60	Présent
M. le Directeur DDASS de l'Oise	Excusé	M. ROUSSEL Représentant la DDASS de l'Oise	Excusé
TOTAL Titulaires	0	TOTAL Suppléants	6

Autres personnes présentes	
David DHENNIN Représentant le Conseil Général de la Somme – Direction de l'environnement et de l'aménagement (DEA)	Présent

M. Pierre-Marie DUHAMEL, président de la CLE, introduit la séance en remerciant les membres de la CLE pour leur présence.

Il propose de commencer la réunion par une présentation réalisée par Madame Delphine JACONO, agent de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Cette intervention porte sur la politique actuelle de l'eau.

1) Le SDAGE Seine-Normandie en révision et ses applications

La présentation s'articule autour de trois points : la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures du Bassin Seine et côtiers normands et le SAGE de la Vallée de la Bresle.

a) La mise en œuvre de la DCE

* La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 impose un **objectif de résultat** : Atteindre partout un bon état des eaux et milieux aquatiques en 2015. Cet objectif concerne les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux côtières.

* Un des principes majeurs est le **principe de non dégradation** c'est-à-dire qu'il faut prévenir la détérioration des masses d'eau actuellement en bon état
L'objectif est d'atteindre partout le bon état en 2015...

- **ME souterraines : Bon état chimique + Bon état quantitatif**
- **ME superficielles : Bon état chimique + Bon état écologique**
- **ME côtières : Bon état chimique + Bon état écologique**

... Ou de proposer des **reports de délais** : en 2021 ou 2027 (2ème ou 3ème plan de gestion), pour des enjeux identifiés

Des **dérogations** aux objectifs sont possibles uniquement pour certaines thématiques identifiées et sur présentation d'une justification technique et/ou socio-économique

* La mise en œuvre nationale de la DCE repose sur 4 points :

- l'état des lieux des masses d'eau
- la définition des objectifs à atteindre (**plan de gestion = SDAGE**)
- l'élaboration d'un programme d'actions associées (**programme de mesures**)
- la définition de nouveaux réseaux de suivi de la qualité des eaux (programme de surveillance, réseau de contrôle opérationnel...)

* Le public et les Assemblées (dont les CLE) seront consultés pour avis en 2008.
Le SDAGE et le programme de mesures de bassin seront approuvés en décembre 2009.

b) le SDAGE

* Le contenu du SDAGE est fixé par arrêté : il est composé de trois parties :

- les **objectifs environnementaux** définis pour chaque masse d'eau (atteinte du bon état en 2015, report de délai ou dérogation d'objectif au vu des actions à mettre en œuvre et de leur coût (lien avec les programmes de mesures))
- les **orientations et dispositions** : ce sont les grands principes pour atteindre les objectifs (classés sur la base des enjeux issus des consultations de 2005)

- les **annexes et documents d'accompagnement** : programme de mesures du bassin, dispositions relatives à la tarification de l'eau et à la récupération des coûts, résumé du programme de surveillance, note d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin etc.

* **Tout le document a une portée juridique forte** : orientations, dispositions, objectifs

* Le projet de SDAGE Seine et côtiers normands a été présenté en Comité de Bassin le 29 novembre 2007.

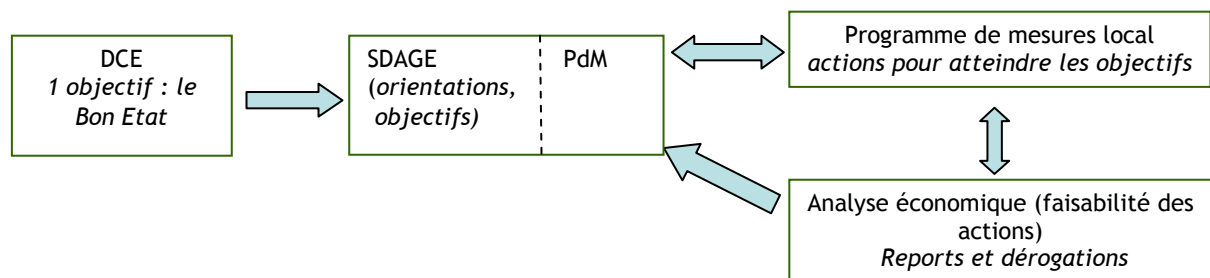
Il propose 8 problématiques à traiter : **pollutions ponctuelles classiques, pollutions diffuses, pollutions par les substances dangereuses, pollutions microbiologiques, protection des captages, protection et restauration des milieux aquatiques et humides, gestion de la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir les inondations**

+ 2 thèmes complémentaires transversaux : **acquérir et partager la connaissance, développer la gouvernance et l'analyse économique**

Il expose 42 orientations et 171 dispositions.

La version 5 du SDAGE (présentée en CB le 10 juillet 2007) est consultable sur Internet : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4088>

* Liens entre SDAGE et programme de mesures



Le SDAGE et ses orientations sont rédigés au niveau du bassin Seine-Normandie tandis que la définition et l'évaluation économique des programmes de mesures locaux sont réalisées au niveau des 6 sous bassins (= directions de secteur de l'AESN).

Les programmes de mesures locaux déterminent la quantité, le coût et la localisation des actions nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin

Le programme de mesures de bassin a été décliné en une fiche de synthèse par unité hydrographique. Elle comprend 2 parties : « état et enjeux » et « mesures clés ».

c) Déclinaison sur l'Unité hydrographique (UH) Bresle

* Les objectifs par masses d'eau (ME) sont les suivants :

Masses d'eau superficielles

- la Bresle de l'amont à la confluence avec la Vimeuse – FRHR159

Actuellement : bon état écologique → **Objectif pour 2015 : ME à préserver**

- la Bresle de la confluence avec la Vimeuse à l'exutoire – FRHR160
Actuellement : bon état écologique → **Objectif pour 2015 : ME à préserver**

Masse d'eau côtière

Pays de Caux Nord – HC18

- Actuellement : mauvais état écologique et mauvais état chimique
→ **Objectif de bon état écologique et de bon état chimique en 2015**

Masse d'eau souterraine

Craie des bassins versant de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères - 3204

- Actuellement : Bon état quantitatif et Bon état chimique
→ **Objectif pour 2015 : ME à préserver**

* Les mesures clés du programme de mesures de l'unité hydrographique Bresle concernent, entre autres :

- **l'hydromorphologie** : restaurer la continuité écologique, limiter l'artificialisation du lit majeur...,
- **la lutte contre les pollutions ponctuelles** : poursuivre l'amélioration des systèmes de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines, réduire les rejets microbiologiques, réduire l'impact des rejets industriels, réduire les rejets de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses...,
- **la lutte contre les pollutions diffuses** : limiter les apports et les transferts de nitrates et de produits phytosanitaires, lutter contre l'érosion et les ruissellements et limiter leurs impacts, déconnecter les gravières des cours d'eau...,
- **le littoral** : mettre en œuvre des actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs d'intérêt patrimonial littoraux et marins, améliorer la gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, améliorer la connaissance des écosystèmes littoraux et marins...,
- **la connaissance** : organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions...,
- **et la gestion du quantitatif (étiages)** : limiter les prélèvements sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants...

D) Articulation des documents de planification

	Durée	Objectifs
SDAGE	2010-2015	Document de planification à l'échelle du bassin. Définition des objectifs environnementaux par masse d'eau, orientations et dispositions pour le Bassin
Programme de mesures (annexé au SDAGE)	2010-2015	Définition des actions clés nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la DCE
9ème programme Agence de l'eau Seine Normandie	2007-2012	Règles d'éligibilité aux financements de l'AESN - Priorités techniques et orientations financières déterminées en fonction des enjeux de la DCE
SAGE	<i>En phase d'élaboration</i>	Document de planification au niveau local, déclinaison des enjeux du SDAGE → objectifs et actions

La présentation finie, Mme JACONO informe l'assemblée qu'elle est à leur disposition pour tout besoin de complément.

Le président DUHAMEL passe ensuite la parole à M^{elle} Magali BERNIZET recrutée par l'EPTB Bresle, suite à la décision prise lors de la 2^{ième} réunion de la CLE d'employer une personne pour animer le SAGE.

Le président indique que le quorum des 2/3 des votants est atteint donc que la réunion peut se poursuivre.

L'animatrice du SAGE énonce l'ordre du jour, point par point et propose de revenir plus attentivement sur chacun d'entre eux successivement.

2) Adoption du compte rendu de la 2^{ième} réunion de CLE du 05 juillet 2006

L'animatrice du SAGE indique que conformément à l'article 1^{er} des règles de fonctionnement de la CLE, les membres doivent procéder à l'adoption du procès verbal de la réunion de la CLE précédente, du 05 juillet 2006 (envoyé à chaque membre en novembre 2006) et à l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance.

Pour mémoire, l'animatrice du SAGE rappelle que lors de la réunion de CLE précédente, il a été décidé que l'EPTB Bresle serait la structure porteuse du SAGE et il a été procédé à la désignation du bureau (= membres de la commission permanente) et des vice-présidents.

Le président DUHAMEL propose aux membres présents d'intervenir s'ils veulent s'opposer ou s'abstenir quant à l'adoption du procès verbal.

Personne n'intervient : **le procès verbal de la réunion de CLE précédente est adopté.**

Le président demande ensuite si quelqu'un s'oppose, ou s'abstient, à l'ordre du jour proposé.

Personne ne se manifeste : **l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

3) Nouvel arrêté modifiant la composition de la CLE

Le premier arrêté modifiant la composition de la CLE a été co-signé par les préfets des trois départements, le 13 août 2007. Ces modifications sont les suivantes :

Au sein du 1^{er} collège (collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) :

- *Conseil régional de Haute-Normandie :*

Mme Marie-Catherine GAILLARD remplace Mme HUREL (suppléante de Mme GAOUYER)

- *Conseil général de la Somme :*

M. Emmanuel MAQUET remplace M. CAPON (suppléant de M. LACHEREZ)

- *SIAEP du Liger :*

M. le président remplace M. le vice président

- *Mairie de Saint Germain sur Bresle*

M. Michel CORDIER remplace M. RISVILLE (suppléant de Monsieur SUDUCA, maire de Saint Aubin Rivière)

Au sein du 2^{ème} collège (collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations) :

Les modifications font suite :

* Aux élections qui ont eu lieu au sein des chambres d'agriculture. Les représentants suivants ont été désignés :

- *Chambre d'agriculture de Seine-Maritime* :

M. Georges de CHEZELLES en tant que titulaire et M. Christian CABIN, son suppléant

- *Chambre d'agriculture de la Somme* :

M. Daniel ROGUET en tant que titulaire et M. Ludovic CAUCHOIS, son suppléant

* A la fusion des chambres de commerce et d'industrie du Tréport et d'Abbeville (toutes deux occupant un siège (4 représentants) au sein de la CLE) donnant naissance à la chambre de commerce et d'industrie du littoral normand-picard.

M. Dominique HUCHER a été désigné représentant titulaire et Mme Ségolène LATHUILE, sa suppléante.

Le siège laissé vacant suite à la fusion des CCI a été proposé, par la Préfecture, au District verrier de la vallée de la Bresle. Ce dernier a accepté la proposition. Mme le président et son représentant siègent ainsi au sein de la CLE.

Le 11^{ème} siège était occupé par le Président du Comité départemental du tourisme (CDT) de Seine-Maritime et son représentant. Le nouvel arrêté indique que M. GONEL est le représentant titulaire du CDT de Seine-Maritime. Son suppléant est M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger.

Le président DUHAMEL propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur RISVILLE décédé en 2006. L'assemblée s'exécute.

4) Adoption des règles de fonctionnement de la CLE

L'animatrice du SAGE rappelle que la dernière version (la 6^{ème}) du projet des règles de fonctionnement de la CLE a été envoyée, avec le courrier d'invitation à la présente réunion.

Elle ajoute que cette dernière version tient compte des modifications apportées par le décret du 10 août 2007, lui-même découlant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006.

Ce décret parle de « règles de fonctionnement de la CLE » et non plus de « règlement intérieur de la CLE » pour qu'il n'y ait pas de confusion avec le règlement du SAGE.

L'animatrice demande si quelqu'un a des modifications supplémentaires à apporter.

Elle poursuit en ajoutant qu'un agent de l'AESN a demandé que, dans l'article 1^{er}, le deuxième « au moins » dans la phrase « Elle se réunit au moins une fois par an et est saisie par le président **au moins** » soit supprimé. La modification sera apportée dans la version finale.

De plus, la formule « Adoptées le ... » sera ajoutée en première page.

Monsieur GARRAUD, représentant l'Institution interdépartementale de la Bresle, intervient. Il précise qu'il ne veut pas intervenir sur la rédaction des règles de fonctionnement mais sur un point important de ce document. Il indique que dans l'article 7 de ces règles de fonctionnement, relatif à la constitution, à l'objet et au fonctionnement des commissions thématiques, il est mentionné que lors des réunions de ces commissions, il est possible de faire appel à des experts.

Il rappelle que l'une des missions principales de l'Institution est de prévoir afin de prévenir et de gérer les risques de ruissellement et d'inondation sur le bassin versant. Il indique qu'aucune analyse fine n'a encore été réalisée à ce sujet alors qu'il existe un réel risque, notamment sur la partie aval où une importante activité industrielle s'est implantée.

Il indique qu'il est utile de faire appel à des experts pour explorer cette problématique et qu'il ne faut pas exclure l'idée de mener une étude pour borner ces phénomènes d'inondation afin d'éviter un accident économique qui pourrait avoir une incidence économique grave pour notre vallée.

Le président DUHAMEL acquiesce et ajoute que les inondations sont parfois également dues à des montées en charge des réseaux.

Il ajoute également que M^{elle} BERNIZET va revenir sur ce point un peu plus tard dans sa présentation lorsqu'elle fera le point sur l'état d'avancement des commissions thématiques.

Le président DUHAMEL demande si quelqu'un s'oppose ou s'abstient quant à l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE, dans la version actuelle, la version 6 du 17 octobre 2007.

Personne n'intervient. **Le président DUHAMEL annonce l'adoption des règles de fonctionnement de la CLE.**

La version adoptée sera envoyée à chaque membre de la CLE avec le présent compte rendu de réunion.

5) Election de rapporteurs pour les commissions thématiques

L'animatrice rappelle brièvement le rôle du rapporteur. Il aura pour tâche :

- Élaborer les ordres du jour des commissions thématiques
- Valider les comptes rendus de séance rédigés par l'animatrice
- Représenter la commission thématique lors des réunions de CLE

Elle indique que, comme mentionné dans les comptes rendus, lors des réunions de commissions thématiques, elle a demandé s'il y avait des volontaires pour cette fonction mais personne ne s'était manifesté.

Le sujet a été discuté lors de la commission permanente du 16 octobre dernier et il en est ressorti que respectivement pour les commissions de 1 à 4, M^{me} LENOIS, M^{me} PIETERS, M. MYLLE et M. GARRAUD se sont portés volontaires (*cf Compte rendu de la commission permanente du 16 octobre 2007*).

L'animatrice du SAGE demande, commission par commission, si la personne qui s'était porté volontaire était toujours d'accord et demande à l'assemblée si d'autres personnes voulaient remplir cette fonction.

M^{me} LENOIS, M^{me} PIETERS, M. MYLLE et M. GARRAUD se sont dit toujours volontaires et personne d'autre ne s'est manifesté pour occuper ce rôle de rapporteur.

Personne ne s'étant, non plus, opposé à ces représentations, le président DUHAMEL décide que les représentants des commissions thématiques sont :

<i>Commission thématique</i>	<i>Représentant</i>
1/ gestion des milieux aquatiques	M^{me} LENOIS
2/ enjeux liés aux inondations et à l'érosion	M^{me} PIETERS
3/ gestion de la ressource en eau	M. MYLLE
4/ valorisation et développement des activités de tourisme et de loisirs	M. GARRAUD

6) Point sur l'avancement des commissions thématiques

L'animatrice fait une rapide chronologie :

* Fin février : Envoi d'une **lettre de sollicitation** pour l'inscription aux commissions thématiques, à chaque membre de la CLE

* Mai 2007 : Envoi de la **1ère version de l'état des lieux des milieux et des usages**

* De mai à juillet 07 : **Réunion des commissions thématiques** (5 réunions)

En conclusion générale de ces réunions, il est demandé d'actualiser les données, d'approfondir certains points et d'ajouter des thèmes oubliés.

Plus particulièrement :

- Les membres présents à la réunion de la commission thématique n°1 ont jugé nécessaire de **réaliser un recensement des zones d'expansion de crue sur tout le bassin versant**

- Les membres présents à la réunion de commission thématique n°2 ont estimé utile de **faire une étude globale concernant le risque inondation** (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement)

* 12 octobre 2007 : **Réunion de la commission permanente** :

Les membres présents ont choisi qu'il était préférable dans un premier temps de faire un recoupement des études locales existantes et de dégager les espaces où il y a un manque d'informations. Dans un deuxième temps, si le besoin s'en fait sentir, la CLE pourrait avoir recours à un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude plus approfondie et globale du bassin versant.

7) Choix d'un logo représentant le SAGE de la Vallée de la Bresle

Deux logos avaient été, au préalable, sélectionnés par les membres de la commission permanente.



L'assemblée se prononce majoritairement pour le premier logo mais il est demandé que la définition du mot « SAGE » à savoir « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux » soit indiquée.

Le logo du SAGE sera donc celui figurant sur la page de garde du présent document.

8) Questions et remarques diverses

Avant de permettre à l'assemblée de faire part de leurs questions et remarques diverses, l'animatrice de SAGE tient à informer les personnes présentes qu'afin d'être conforme à la loi, les Agences de l'eau doivent réajuster leurs périmètres d'action.

Le périmètre du SAGE de la Vallée de la Bresle se trouve naturellement sur deux Agences de l'eau, Seine-Normandie (AESN) pour les communes de la Seine-Maritime et de l'Oise et Artois-Picardie (AEAP) pour les communes de la Somme.

A compter du 1^{er} janvier 2008, il va y avoir un transfert d'Agence de l'Eau (AEAP vers AESN) de 48 des 59 communes de la Somme qui font parties du périmètre du SAGE de la Bresle.

Les 11 communes qui ne sont pas transférées sont des communes en périphérie qui sont incluses dans le bassin versant de la Bresle uniquement pour une petite partie de leur territoire.

Des élus font part de leur crainte quant à ce changement car certaines communautés de communes et certains syndicats d'eau vont être sur les périmètres de deux Agences de l'eau.

Inversement, certains syndicats d'eau, actuellement à cheval sur la Seine-Maritime et la Somme ne vont dépendre plus que d'une seule Agence de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2008.

Personne n'émet de question ni de remarque concernant les différentes présentations qui ont été faites.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, après avoir remercié les nombreux participants, clôt la séance.

GLOSSAIRE

AEAP : Agence de l'Eau Artois Picardie
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
CB : Comité de bassin
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDT : Comité départemental du tourisme
CLE : Commission locale de l'eau
DEA : Direction de l'environnement et de l'aménagement
DCE : Directive cadre européenne sur l'eau
DDASS : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DISE : Délégation inter-services de l'eau
DISEMA : Délégation inter-services de l'eau et de milieux aquatiques
DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
EPTB : Etablissement public territorial de bassin
LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
ME : Masse d'eau
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
UH : Unité hydrographique